

rapport convenable entre le niveau de la production et celui des prix. C'est pourquoi je propose comme mesure préliminaire de créer une Commission de révision des prix qui permettrait au gouvernement, au Parlement et au pays de connaître les raisons exactes de la hausse des prix—dans quelle mesure celle-ci est due à l'augmentation des prix des matières premières, dans quelle mesure, à l'augmentation des salaires, dans quelle mesure, à l'augmentation des bénéfices; quelles sont les pressions qui en sont la cause et quels en sont les responsables. Connaissant les responsables, le Parlement serait alors mieux en mesure de faire face à la situation.

Le quatrième objectif que nous nous fixons en ce deuxième siècle de Confédération, c'est l'égalité sociale pour tous les Canadiens et une répartition plus équitable de notre revenu national. A quoi bon parler d'augmentation de notre production nationale si une part disproportionnée de ce revenu est attribuée aux privilégiés de la fortune, tandis que la grande masse des Canadiens n'en reçoit parcimonieusement que quelques miettes.

La répartition de notre revenu a varié très peu au cours des années, malgré ce qu'on appelle notre société de l'abondance. Il y a 16 ans, en 1951, les 20 p. 100 de notre population qui sont au bas de l'échelle sociale ne recevaient que 4 p. 100 du revenu national. En 1963, ces mêmes 20 p. 100 de la population n'avaient qu'un pourcentage de 4½ p. 100 du revenu national. La hausse n'avait donc été que d'un demi p. 100, alors qu'au cours de la même année, les 20 p. 100 de la population dont le revenu est le plus élevé recevaient 42½ p. 100 du total de la richesse nationale, soit près de dix fois autant.

Dix-huit pour cent des familles non agricoles ont moins de \$2,000 par année pour vivre et 29 p. 100 des familles du même groupe, moins de \$3,000 par année. En ajoutant les familles qui vivent de l'exploitation agricole, on se rendra compte que 40 p. 100 des Canadiens vivent dans le dénuement, ou presque.

Qu'est-il arrivé de la guerre à la pauvreté, proclamée à grand renfort de trompettes par le gouvernement dans les précédents discours du trône? L'armistice a-t-il été déclaré? La guerre est-elle terminée? Qui a remporté la victoire? Le gouvernement fait beaucoup de bruit à ce sujet, mais sans résultat. Selon un dicton chinois, il y a bien du tapage dans l'escalier mais personne n'entre dans la pièce. C'est précisément ce qui se passe au sujet de la guerre à la pauvreté. Il y a encore 40 p. 100 de Canadiens qui vivent dans la plus grande détresse.

[M. Douglas.]

Le gouvernement doit s'attaquer à ce problème. Dans le discours par lequel le député du Gouverneur général a clos la dernière session, le gouvernement s'est vanté du fait que les conditions de travail se sont améliorées en vertu du nouveau Code canadien du travail (Normes). Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas au peuple canadien que, par suite de ses mesures dilatoires et de son inertie, 95 p. 100 des travailleurs relevant de la compétence fédérale ne jouissent d'aucun des avantages prévus par le code national du travail. Pour une meilleure distribution du revenu national, les lois ouvrières doivent profiter à tous les intéressés.

Il faut des mesures qui soutiennent le revenu des cultivateurs et des pêcheurs; aussi, je veux mentionner le fait que le gouvernement pourrait en faire adopter qui ne lui coûtent pas un cent. Il y a 40 ans que nos coopératives demandent des mesures législatives qui les protègent. A chaque session, depuis quatre ans, le gouvernement promet un projet de loi sur les coopératives. On nous répète sans cesse que la question est à l'étude, qu'un comité en a été saisi, qu'on est en train de l'examiner, mais le gouvernement n'a encore présenté aucune loi sur les coopératives. Je tiens à dire aux membres du gouvernement qu'on ne leur laissera pas la paix tant qu'ils n'auront pas présenté la loi en question. Les sociétés privées peuvent s'organiser, s'inscrire sur le plan fédéral et fonctionner dans tout le pays. Pourquoi les coopératives n'auraient-elles pas le droit d'en faire autant? Le gouvernement n'a pas assez d'esprit d'initiative pour présenter la mesure législative nécessaire.

Si nous voulons améliorer la répartition du revenu au Canada, il nous faudra relever les salaires minimum, assurer un soutien des prix aux cultivateurs et aux pêcheurs et en outre, monsieur l'Orateur, il nous faudra des programmes à l'intention des déchets scolaires, des gens non spécialisés, afin que tous les Canadiens en bonne santé puissent, par leur travail, concourir à l'accroissement de la productivité et gagner convenablement leur vie.

• (12.10 p.m.)

Si nous devons nous attaquer au problème de la pauvreté au Canada, il faudra accorder une majoration uniforme de la pension de vieillesse sans évaluation des ressources à tous les vieillards pensionnés. Par suite de l'établissement dudit revenu annuel garanti qui a permis à certains vieillards pensionnés de recevoir \$30 de plus par mois, le gouvernement fédéral donne des fonds d'une part et le